

Mode de sélection Slalom

1. Préambule

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les sportifs français de slalom capables de remporter des médailles lors des Jeux Olympiques de Pékin.

2. Objectif :

1^{ère} nation lors des JO 2004, 2^{ème} lors des Mondiaux 2005, 1^{ère} lors des Mondiaux 2006, 2^{ème} lors des Mondiaux 2007, l'équipe de France compte rester parmi l'élite pour les 2 prochaines Olympiades. C'est pourquoi notre objectif est de remporter aux JO de Pékin 2008 trois médailles dont 1 titre et de figurer parmi les 2 meilleures nations mondiales.

Le mode de sélection est devenu le pilier du collectif de l'Equipe de France, il contribue à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, il doit également permettre de préparer les athlètes à remplir les objectifs de l'Equipe de France.

A l'issue des sélections 2008, il sera proposé à la CNSHN un titulaire olympique et un remplaçant olympique dans chaque catégorie.

3. Organisation des épreuves de sélection

- Sélection 1 : Championnats du Monde 2006 de Prague et 2007 de Iguazu.
- Sélection 2 : Courses de sélections Françaises Seniors 2008.

3.1- Sélections 1 : Championnats du Monde de Prague 2006 et de Iguazu 2007

Rappel des modes de sélections 2006 et 2007

- Les bateaux médaillés individuels lors des Championnats du Monde 2006 et 2007 marqueront 0 point sur une des 3 courses de sélections 2008 => Tony ESTANGUET marquera 0 point sur une des 3 courses de sélections 2008.
- Les bateaux champions du Monde individuels lors des championnats du Monde 2007 marqueront 0 point sur une des 3 courses de sélections 2008 => Sébastien COMBOT marquera 0 point sur une des 3 courses de sélections 2008.

3.2- Sélections 2 : Courses de Sélections Françaises Seniors 2008

3.2.1 Date et Lieu

Du 29 mars au 2 avril 2008 à La Seu d'Urgell (ESP).

3.2.2 Conditions de participation

Les quotas d'accès sont les suivants :

- Les bateaux du dispositif Elite 2008, soit : 3 C2H, 3 K1H, 2 K1D, et 2 C1H (voir tableau mises en listes)
- Les bateaux supplémentaires suivants :
 - 5 C2H
 - 7 K1H
 - 6 K1D
 - 8 C1H

selon le classement intermédiaire du Championnat de France Slalom **au 18 mars 2008, en prenant en compte la somme des 3 meilleures performances.**

- **Seuls les athlètes qui remplissent les conditions suivantes, pourront s’inscrire et participer aux courses de sélections Seniors :**
 - Entrer dans les quotas d’accès,
 - Etre licencié à la FFCK,
 - Sauf dérogation, être à jour de son suivi médical réglementaire sur l’année civile 2007, pour tous les athlètes en liste ministérielle,
 - Avoir envoyé avant le 24 mars 2008 sa convention individuelle Equipe de France signée à l’attention de Philippe GRAILLE, Directeur Technique National à l’adresse suivante : FFCK, Valérie NOEL, 87 quai de la Marne, 94344 JOINVILLE LE PONT CEDEX.
 - S’inscrire avant le 24 mars 2008 auprès du Directeur des Equipes de France Christophe PRIGENT, sur fiche d’inscription fédérale, à l’adresse suivante : Christophe PRIGENT, 20 bis Chemin d’Estiéni, 64140 LONS. E-Mail : cprigent@ffcanoe.asso.fr

3.2.3 - Programme des courses

Trois courses seront disputées selon le programme prévisionnel suivant :

- Samedi 29 mars 2008 : course 1
- Dimanche 30 mars 2008 : course 2
- Mardi 1 avril 2008 : course 3

Le programme de ces 3 courses peut être modifié en fonction des conditions extérieures.

3.2.4 Règlement des courses de sélections

Ce document est le règlement de compétition. Les points non traités dans celui-ci, sont soumis au règlement de la Fédération Internationale de Canoë en vigueur.

Les traceurs seront désignés par le Directeur des Equipes de France.

3.2.4.1. La liste de départ :

- L’ordre des catégories sera le même que lors des JO 2008 : C1H, K1H, C2H, K1D.
- Pour la première course, la liste de départ sera établie ainsi :
 - 1^{ère} manche : ordre de départ dans chaque catégorie :
 1. Athlètes ne relevant pas du dispositif Elite 2008.
A l’intérieur de ce groupe, la liste de départ sera l’ordre inverse du classement intermédiaire du Championnat de France slalom 2008 au 18 mars 2008, en prenant en compte la somme des 3 meilleures performances.
 2. Athlètes du Dispositif Elite 2008.
A l’intérieur de ce groupe, la liste de départ sera l’ordre inverse du classement des championnats du Monde 2007.
 - 2^{ème} manche : ordre inverse du résultat de la première manche dans chaque catégorie
- Pour la seconde course, la liste de départ sera établie ainsi :
 - 1^{ère} manche : Ordre inverse du résultat de la première course dans chaque catégorie
 - 2^{ème} manche : ordre inverse du résultat de la première manche

- Pour la troisième course, la liste de départ sera établie ainsi :
 - 1^{ère} manche : ordre inverse du classement intermédiaire des courses de sélections (somme des points obtenus lors des courses 1 et 2, bonus compris),
 - 2^{ème} manche : ordre inverse du résultat de la première manche.

3.2.4.2. Juges et officiels :

Le Chef juge et l'ensemble des juges seront nommés par le Directeur des Equipes de France, après avis du Président de la Commission Nationale Slalom.

- Comité de compétition

Le Comité de compétition sera composé :

- Du Directeur des Equipes de France (président du Comité de compétition),
- Du Chef juge.

- Jury d'appel

Le jury d'appel sera composé :

- Du Vice-président chargé du Haut Niveau (président du jury d'appel),
- Du Directeur Technique National,
- Du Président de la Commission Nationale Slalom.

3.2.4.3. Mode de classement, les principes :

A l'issue de chaque course, les compétiteurs marquent des points selon la répartition suivante :

Classement de la course	Points attribués
1er	0
2ème	2
3ème	3
4ème	4
...	...
10ème	10

A l'issue des trois courses, un classement final est effectué en additionnant pour chaque compétiteur les deux meilleurs résultats des trois courses, en tenant compte du bonus de 0 point attribué à Tony ESTANGUET en C1H et à Sébastien COMBOT en K1H (cf chapitre 3.1).

Tony ESTANGUET et Sébastien COMBOT marquent 0 point sur leur moins bonne course, sans modifier l'attribution des points des autres bateaux.

A l'issue des 2 premières courses, si un bateau est mathématiquement premier au classement final de la sélection, il ne participe pas à la troisième course.

3.2.4.4. Départage :

En cas d'ex-æquo les athlètes seront départagés sur le classement de leur meilleure course. S'ils sont encore ex-æquo, ils seront départagés sur le classement de leur moins bonne course.

Exemple	Course 1	Course 2	Course 3	Total
Athlète N° 1	3	2	5	5
Athlète N° 2	2	4	3	5
Athlète N° 3	5	0	7	5

Le classement est :

- Athlète N° 3 : 1er (1^{er} sur sa meilleure course)
- Athlète N° 2 : 2^{eme} (4^{eme} sur sa moins bonne course)
- Athlète N° 1 : 3^{eme} (5^{eme} sur sa moins bonne course)

En cas de nouvelle égalité :

- si elle concerne Tony ESTANGUET ou Sébastien COMBOT, ils sont alors proposés à la sélection,
- Si elle ne concerne pas Tony ESTANGUET ou Sébastien COMBOT, la somme des dix-millièmes des deux meilleures courses (des trois courses si besoin) de sélections Françaises sera utilisée pour le départage final.

Principe de calcul des dix-millièmes sur chaque course :

- ❖ Le vainqueur marque 10 000 points
- ❖ Le second marque : Total du second / Total du vainqueur x 10 000
- ❖ Le troisième marque : Total du troisième / Total du vainqueur x 10 000

4. Proposition de sélection pour les Jeux Olympiques 2008

Le premier bateau au classement des courses de sélections peut être proposé comme titulaire olympique.

Le second bateau au classement des courses de sélections peut être proposé comme remplaçant olympique.

Le Directeur Technique National peut proposer au Bureau Exécutif une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

La validation des sélections nominatives sera conforme à l'annexe 2 des règlements intérieurs.

5. Règles générales applicables aux sélectionnés titulaires et remplaçants olympiques

Conformément à la convention Equipe de France, à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où le bateau proposé comme remplaçant olympique ne souhaite pas honorer sa sélection et (ou) respecter son programme de préparation, le suivant immédiat au classement des courses de sélections françaises Senior 2008 sera proposé (et ainsi de suite).

Le Directeur des Equipes de France se réserve la possibilité d'inviter des partenaires d'entraînement sur le programme d'actions jusqu'à l'échéance terminale.

6. Système de présélection 2009

- Les athlètes médaillés olympiques 2008 sont proposés à la sélection pour le programme international Seniors 2009, sauf en cas d'arrêt de la compétition.

7. Le classement national pourra être utilisé dans le mode de sélection 2009.